

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers —.....	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 22 OCTOBRE

M^r l'archevêque d'Aix poursuivi

Voici que nous avons à signaler le premier acte effectif de la politique d'apaisement. L'archevêque d'Aix sera poursuivi en vertu du paragraphe 1^{er} de l'article 222 du Code pénal, visant les « outrages contre les magistrats de l'ordre administratif ou judiciaire dans l'exercice de leurs fonctions », et entraînant une peine de quinze jours à deux ans de prison.

Nous avions lu des articles de journaux très nombreux, des phrases de discours ministériels très intéressantes, nous attendions un fait considérable.

Il y avait eu des taicisations, des rebuffades à des conservateurs complaisants, mais c'étaient là des cas particuliers qu'on pouvait mettre au compte des tyrannies locales et des comités radicaux qui continuent à gouverner les départements.

On pouvait, si nous avions invoqué ces précédents, nous répondre que ce n'était pas là encore l'action gouvernementale elle-même.

Aujourd'hui il n'y a plus de doute. Ce ne sont pas deux ou trois sous-vétérinaires dans un estaminet de sous-préfecture qui ont décrété un ukase quelconque contre le curé doyen ou l'archiprêtre.

Ce sont des ministres en conseil qui ont chargé MM. de Freycinet et Fallières de chercher quelques rigueurs légales ou illégales qui pourraient être appliquées à M^r Gouthé-Soulard, archevêque d'Aix.

Ce prêtre avait répondu au ministre des cultes, qui l'invitait à ne plus se rendre à Rome sans son agrément, dans les circonstances que l'on sait, en des termes qui ont été partout reproduits.

Son patriotisme s'était indigné de ce qu'une semblable interdiction venue du gouvernement français pût être considérée à juste titre comme une plate concession aux affranchis de Solfé-rino qui nous jetaient mal à propos au visage le nom de batailles où ils n'avaient pas été, et pour cause !

Si cet archevêque est condamné pour cela, — nous ignorons si les textes de loi que M. Q. de Beaurepaire invoquera contre lui peuvent s'appliquer et nous voulons continuer à l'ignorer. — nous affirmons qu'il n'y a pas un patriote en France, quel que soit son culte ou son absence de culte, s'il est sincère, catholique, protestant, israélite ou libre-penseur, qui ne doive s'incliner devant lui et le saluer avec respect.

Cette poursuite tombe bien du reste : elle arrive le jour même où paraît dans le *Siècle*, un journal archi-ministériel et archi-élysiéen, un journal peu suspect d'affiliation au cléricalisme, une correspondance de Rome qui établit clairement par A plus B le coup monté contre les pèlerins.

Ah ! s'il s'était agi de petits Irlandais ! On aurait vu comme l'ambassadeur anglais se fût montré !
Notre ambassadeur à Rome, ou plus exactement l'ambassadeur de la République fran-

çaise, s'est contenté de répondre à ceux qui se réclament légitimement de sa protection, revendiquant leur nationalité et se plaignant d'outrages et de mauvais traitements, qu'il espérait que « cela ne se renouvelerait plus ».

Les faits sont maintenant notoires. Il y a eu une injure adressée gratuitement à des Français voyageant en Italie, cette injure ne leur était en quoi que ce soit personnelle, ce n'était pas M. Pierre ou M. Paul qu'on insultait, c'était la France, attendu que M. Pierre et M. Paul étaient de petits jeunes gens qui n'avaient pas en l'occasion de porter les armes à Sedan.

L'archevêque d'Aix comparaitra devant des juges où ne comparaissent pas ceux qui rendent les trottoirs de nos rues parisiennes insoutenables pour les pères de famille en y criant des obscénités.

Ce sera un avertissement pour ceux qui croient qu'en adhérant au régime républicain on peut apprivoiser. Anti-chrétien il est né, anti-chrétien il mourra, grâce à Dieu.

Il y a, on a tort de l'oublier, une limite aux fautes et aux excès que les gouvernements se peuvent permettre. Leurs sottises ou leurs folies ne se paient pas toujours comptant, mais il nous souvient du temps où M. Thiers à la tribune du Palais-Bourbon avertissait l'Empire qu'il n'y avait plus une faute à commettre. Quelques mois après, l'Empire au plébiscite recueillait plus de sept millions de suffrages, et il n'achevait pas l'année !

La question du Touat

M. de Cassagnac résume ainsi la question du Touat qui est une des graves préoccupations du moment. Nous reproduisons son article *in extenso*.

« Il y a une question du Touat.

« Elle est posée devant le pays et il faut qu'elle soit promptement résolue.

« D'ailleurs, cette question a la bonne fortune, assez rare de nos jours, de réunir à peu près toutes les adhésions.

« Journaux conservateurs et journaux républicains sont d'accord pour reconnaître que l'intérêt de la France ordonne d'agir et d'agir rapidement.

« Nos lecteurs savent déjà ce que c'est que le Touat et de quelle importance il est pour nos possessions africaines.

« Cette région située entre le Maroc et l'Algérie, tout à fait au sud, se trouve comprise dans notre zone d'influence.

« Composée de deux oasis principales, l'oasis de Gourara et l'oasis de Tidikeilt, elle est habitée par une population de quatre-vingt mille Arabes ou Berbères.

« Au point de vue commercial, au point de vue colonial, le Touat est le complément nécessaire, indispensable de nos possessions en Afrique.

« La conquête en est facile.

« Et le Maroc n'aura pas un instant la pensée de nous la disputer, quoique, depuis quelque temps, il essaie d'y introduire son autorité toute nominale.

« Le Touat fait partie des conquêtes nécessaires, des conquêtes utiles.

« L'Algérie entière le réclame. Et nous n'admettrions pas qu'on hésitât d'avantage.

« Sur ce point, il n'y aura pas d'opposition de notre part, comme d'ailleurs sur tous les points vraiment nationaux. Nous voterons ce qu'il faudra, et nous prendrons notre part de responsabilité dans l'affaire.

« Autant, en effet, nous avons été toujours opposés aux conquêtes inutiles, aux aventures stériles, autant nous sommes les partisans acharnés de la vraie et pratique colonisation.

« Le Tonkin, le Dahomey, tout cela ne mène à rien, qu'à nous faire dépenser bien inutilement et des hommes et de l'argent.

« Le Touat, c'est autre chose. Il entre dans la sphère naturelle de nos intérêts africains. C'est un poste avancé dans le Sahara. Celui qui domine sur le Touat, domine sur le Sahara.

« Le pays est très riche, la terre y est d'une prodigieuse fécondité, l'irrigation est commune.

« Et tout le commerce du Soudan va là.

« L'Algérie ne sera complète que lorsque le Touat sera à nous.

« Or, l'Algérie est de toutes nos colonies celle dont nous avons le devoir de nous montrer le plus fiers ; il serait vraiment fâcheux de lui laisser cette lacune.

« Aussi, devons-nous espérer qu'elle sera bientôt comblée.

« Le gouvernement est assez favorable à une solution dans le sens que nous souhaitons, mais il n'est pas inutile de le faire actionner par l'opinion publique.

« Il craint toujours, il craint tout, ce gouvernement !

« Et il préférera cent aventures hypocrites et sournoises comme le Tonkin et le Dahomey, où l'on engage la France malgré elle et sans qu'elle le sache, sans qu'elle le veuille, à une bonne et franche expédition, peu coûteuse, peu dangereuse et qui donnerait à l'Algérie toute une valeur nouvelle.

« Il s' imagine que la conquête du Touat amènerait des complications avec l'Espagne, sous prétexte que le Maroc est dans sa zone d'influence.

« Seulement, le Touat n'appartient pas au Maroc qui veut s'en emparer.

« Et dans le traité passé avec l'Angleterre, il est formellement entendu que le Touat nous appartient.

« Qu'on ne prenne pas le bien des autres, c'est parfait.

« Mais, est-ce donc si difficile que cela de prendre ce qui est à nous. »

INFORMATIONS

UNE SÉRIE VRAIMENT GROTESQUE

On se demande si c'est une gageure.
Pochon, Cocula, Chion-Ducollet, ce n'était pas assez : voici maintenant le citoyen Nocus, maire de Vert-le-Petit, dans Seine-et-Oise, qui aspire à son tour à son inscription sur le livre d'or de la bêtise républicaine.

Cet étonnant produit du suffrage universel qui semble avoir, lui aussi, des liens de famille avec le maire de La Mure, vient de faire

dresser procès-verbal à « deux enfants de chœur qui s'étaient aventurés dans la rue en tenue d'officiants ! »

C'est M. le juge de paix d'Arpajon qui aura à connaître de la contravention.

Si la nouvelle ne nous était pas donnée par des confrères extrêmement sérieux, nous croirions être victime d'une mystification. Mais, non ! le citoyen Nocus existe en chair et en os.

La gaieté gauloise a encore de beaux jours avec les grotesques de la République. Et les libre-penseurs peuvent faire graver ces noms sur le marbre, l'airain ou... la faïence à leur choix :

Nocus, Chion-Ducollet, Pochon, Cocula.

L'enterrement laïque obligatoire

Dans le *Paris*, M. Lepelletier s'élève contre un scandale qui, en effet, ne saurait durer en République. En sa qualité de Vénérable, ce franc-maçon fait appel à ses frères pour y mettre ordre. Il connaît la puissance de sa secte et pense bien qu'il lui suffira de demander pour obtenir.

Le scandale, c'est que les enterrements laïques ne soient pas la règle, à défaut de toutes déclarations contraires, et les enterrements religieux l'exception.

Voici comment il le dénonce :

« Pourquoi présumer qu'à défaut de volonté exprimée les volontés tacites du défunt sont pour l'enterrement religieux ?

« La loi nulle part ne reconnaît les sacrements. L'enterrement laïque devrait être la règle, le droit commun ; il ne devrait pas, dans une société laïque, avoir besoin d'être stipulé ; l'enterrement religieux, au contraire, ne devrait résulter que d'une volonté formellement exprimée.

« Les mœurs et la jurisprudence sont contre la liberté des funérailles, contre la société laïque et pour l'Eglise. Il faut changer, par un texte de loi, la jurisprudence et modifier les mœurs.

« Il serait donc urgent, pour éviter ces batailles continuelles autour du mort, d'établir que les obsèques religieuses ne se présument pas et doivent être formellement stipulées. »

Vous mourez dans un accident de chemin de fer, ce qui risque fort d'arriver par le temps qui court : vous serez enterré civilement. Vous auriez dû faire votre testament avant d'aller en voyage.

Vous êtes écrasé par un omnibus, vous êtes victime d'un accident quelconque, vous succombez à une épidémie : si vous n'avez fait votre testament, vous serez enterré civilement.

Votre famille aura beau protester, prouver que vous êtes un bon catholique, un fidèle chrétien, votre corps sera enlevé de force et mis en terre avec le concours des libre-penseurs.

La proposition de M. Lepelletier et du *Paris* va vous paraître ridicule et absurde. Dégérez-vous de ce mouvement. Il est mauvais.

Les francs-maçons lancent ainsi des ballons d'essai qu'on retrouve peu de temps après sous une toute autre forme. Ils ont été accla-

més, transformés, et ils deviennent obligatoires.

Celui-ci pourrait bien avoir la destinée de ses prédécesseurs. Il a les mêmes inventeurs et trouvera les mêmes soutiens.

L'ITALIE

L'Italie est dans une situation très compliquée, non seulement elle se ruine en armements dirigés contre nous, mais, au point de vue intérieur, elle est dans un équilibre instable. La question romaine, en effet, n'est résolue ni pour les catholiques, ni pour les radicaux. Les premiers veulent rendre au Pape son indépendance, les seconds prétendent lui enlever le peu qui lui reste et proclamer la République. Ceux-ci sont forts et surtout hardis, ils n'ont pas plus de scrupules qu'un lazzarone n'a d'écus, et le roi Humbert tremble pour sa couronne. En réunissant à Nice les pires gredins du royaume, en glorifiant Garibaldi, idole du parti révolutionnaire, notre gouvernement encourageait les espérances de ce parti, et naturellement le roi Humbert ne pouvait pas être satisfait. Il a cru que les républicains français conspiraient avec les républicains italiens pour amener une révolution.

Établir la République était le rêve de Mazzini et de Garibaldi; ces conspirateurs n'ont accepté la Monarchie que provisoirement parce qu'ils voyaient en elle l'instrument de l'unité nationale; aujourd'hui leurs amis ont conservé au cœur l'espérance de réaliser ce rêve dans toute son étendue. S'ils s'abstiennent de faire une révolution, c'est qu'ils ont peur de briser l'unité italienne. Proclamer la République à Rome, ils le désirent, et les événements du 2 octobre ont prouvé que cela serait facile.

Mais la Maison de Savoie est populaire dans le Piémont et en Lombardie; le nord de l'Italie tiendrait sans doute à garder la Monarchie; le sud, au contraire, qui déteste le nord, dont il comprend à peine la langue, s'érigerait de son côté en République indépendante. Naples est jalouse de Rome, Florence regrette de ne plus posséder le titre de capitale du royaume qu'elle a été si fière de porter un instant. L'Italie se trouverait donc du jour au lendemain divisée en trois tronçons, sans compter les divisions locales qui pourraient se produire.

La cour italienne sait tout cela, voilà pourquoi elle désire ardemment maintenir le *statu quo* et s'inquiète de tout ce qui pourrait l'ébranler. Ce sont des préoccupations du même ordre qui lui font désirer que le prochain Conclave soit tenu à Rome et qu'un Italien soit promu à la dignité suprême de la hiérarchie catholique. Les écrivains à ses gages répètent sans cesse: Si le Conclave a lieu ailleurs qu'à Rome, le nouveau Pape ne rentrera jamais dans la Ville Éternelle. Ils sont même allés jusqu'à dire: Si le nouvel élu n'est pas Italien, les ca-

tholiques italiens ne le reconnaîtront pas pour Pape.

Voilà bien des affaires. Heureusement Léon XIII n'est pas mort, et avant que le Conclave lui donne un successeur, il passera de l'eau sous le pont Saint-Ange.

Néanmoins on voit par là que les événements de Rome nous intéressent au plus haut degré comme catholiques et comme Français.

H.-A. MARTIN.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

LES BOHÉMIENS

L'arrestation de la bande de bohémiens faite hier est suivie d'une instruction qui a pour but d'établir la provenance de tous les objets mobiliers et valeurs trouvés dans la boîte roulante.

Il y avait beaucoup de détroques qui cachaient du linge fin de prix. Dans une marmite, de l'or et des billets de banque, pour une somme qui est loin d'atteindre le chiffre donné par la rumeur publique. Mais d'où cela provient-il? C'est ce que l'instruction éclaircira.

La police, prévenue que cette bande se dirigeait sur Saumur, l'attendait pour l'arrêter. La voiture, d'aspect misérable, traînée par un pauvre Aliboron étique, était conduite par les enfants. Les père et mère ou prétendu tels avaient-ils quelque soupçon qu'on les épiait? Ils n'ont pas été pris hier.

MORT PAR ASPHYXIE

Hier soir, vers 4 heures, un bien triste accident est arrivé rue Notre-Dame.

Un ouvrier de M. Chanard, entrepreneur au Pont-Fouchard, le nommé Marc Maurice, était occupé à ouvrir une fosse d'aisances dans la maison de M. Guinebert. Cette fosse est précédée d'une sorte de puits perdu. Après avoir enlevé le plateau de grès qui recouvre l'orifice, les pieds lui ont manqué et il est tombé dans ce puits assez peu profond mais rempli de gaz délétères. Peu s'en est fallu que M. Guinebert qui lui aidait ne subisse le même sort: lui-même est tombé à la renverse, mais en dehors du trou.

Maurice a été entendu appelant au secours; mais, hélas! personne capable de venir efficacement à son aide. Dans l'affolement, le temps se passait en vains efforts, et après une demi-heure, avec l'aide d'une araignée, on a remonté le corps complètement inanimé.

Maurice est vivement regretté de ses camarades et de son patron. C'était un bon ouvrier, travailleur, honnête, un excellent père de famille, soucieux de l'avenir de trois enfants qu'il laisse orphelins et hors d'état de gagner leur vie, l'aîné n'ayant que douze ans.

Dans un coin, une dame vêtue de noir écrivait à un bureau, ayant à portée de la main l'orifice d'un tuyau acoustique.

— Bonsoir, madame Pivert, fit Malvoisier. Le patron est-il là?

— Non, pas encore.

Ils ouvrirent une porte et se trouvèrent dans un long corridor.

— Vous avez vu cette dame qui a l'air si respectable? fit Malvoisier. C'est elle qui aide Rominsky à mystifier les clients; on leur fait faire antichambre dans le salon; elle n'a pas sa pareille pour leur arracher des renseignements sur le défunt qu'ils veulent évoquer; elle prévient ensuite Rominsky au moyen du tuyau acoustique en lui transmettant un numéro. Oh! le patron s'y entend pour organiser ses entreprises. — Maintenant cette porte; voici les bureaux; non, pas là, l'autre; ici c'est sacré; c'est le cabinet du Grand Manitou; du reste, vous n'auriez pas ouvert, il a la clef.

René lâcha la poignée qu'il tenait et suivit Malvoisier dans une vaste pièce éclairée par trois lampes à gaz. Au centre, sur une longue table verte traînaient quelques journaux, des registres à couvertures grises, un Bottin.

— Voici mon petit coin, fit Malvoisier, tout

CHAMBRE DES AVOUÉS

La Chambre des Avoués de Saumur est ainsi composée pour l'année judiciaire 1891-1892:

MM. Le Ray, président.

Lecoy, syndic.

Popin, rapporteur.

Coquebert de Neuville, secrétaire.

M. le général Faugeron, commandant supérieur de la défense et de la place de Lyon, a été nommé membre de la Commission de classement du génie.

LE POIDS DU PAIN

Nous lisons dans le *Messenger d'Indre-et-Loire*:

« Un de nos abonnés nous demande de le renseigner exactement sur le poids du pain qu'il est légitimement en droit d'exiger de la part de son boulanger; ce même abonné se plaint de ce fait que son boulanger ne lui livre que 2 livres 200 grammes de pain au lieu de 3 livres. Il trouve cette différence exorbitante. Nous sommes un peu de son avis.

» Cette question intéressant tout le monde, puisque tout le monde mange du pain, nous avons cru utile de nous adresser, pour la résoudre, à un homme très compétent et très expérimenté en la matière, M. Dechargé, l'honorable président du Syndicat de la boulangerie d'Indre-et-Loire.

» Voici les renseignements qu'il a bien voulu nous donner.

» Il n'existe point de règlements déterminant d'une façon précise le poids du pain.

» C'est une affaire de conscience de la part du boulanger, et c'est au client de s'en rendre compte. Aujourd'hui, en raison de l'énorme concurrence, le client est le maître absolu, et s'il a à se plaindre de son fournisseur de pain il en trouvera dix pour un qui seront enchantés d'avoir sa « pratique ».

» Toutefois, il est certains cas où on n'est pas en droit d'exiger le poids réel.

» Il y a deux sortes de pain: le pain ordinaire et le pain dit de fantaisie. On appelle pain de fantaisie tout pain recommandé par le client comme devant avoir une forme ou une cuisson spéciale.

» Tout pain ordinaire, à partir de 4 livres, doit être livré avec le poids exact; or, comme le pain subit toujours une légère déperdition à la cuisson, le client a le droit d'exiger qu'on ajoute un morceau de pain équivalent au poids manquant.

» Pour ce qui est des pains de 1 à 3 livres inclusivement, il est d'usage que le boulanger ne soit pas tenu de livrer le poids exact; cependant, il y a une juste limite; et le boulanger de notre abonné, en donnant par exemple 2 livres 200 pour 3 livres, a agi d'une façon par trop peu scrupuleuse. De fait, on

admet généralement une déperdition moyenne, à la cuisson, de 6 à 7 0/0 maximum, soit environ 100 grammes pour 3 livres.

» Quant aux pains de fantaisie, quels que soient leurs poids, la déperdition est plus ou moins importante selon la forme ou la cuisson du pain. Elle peut varier de 8 à 12 0/0. Il est certain qu'un client qui demande un pain très long, très plat et tout en croûte, subira une déperdition beaucoup plus importante.

» Dans le cas où le client tiendrait à avoir le poids exact, tout en demandant du pain dit de fantaisie, le boulanger devrait le lui fournir, mais en lui réclamant, en argent, le remboursement de la déperdition prévue. Ce serait un arrangement à prendre de gré à gré.

» Il est bien entendu que ce que nous venons d'exposer n'est contenu dans aucun code ni dans aucun manuel; c'est tout simplement la règle que suivent les boulangers consciencieux et qui ont à cœur de concilier leurs intérêts avec ceux de leurs clients.

NOUVELLES DU VIGNOBLE

Le *Moniteur vinicole* publie les correspondances suivantes du département d'Indre-et-Loire:

« Luynes, 17 octobre.

» Je n'ai que de bonnes nouvelles à vous donner concernant la dernière récolte; il y a beaucoup plus de raisins que l'année dernière, grâce aux pluies qui sont tombées, qui, tout en attendrissant la coque, l'ont amincie, ce qui facilitera le rendement. Celui-ci, tout d'abord, semblait compromis par la grande sécheresse que nous subissons. On espère faire bon, le raisin étant mûr à point et très doux; beaucoup de propriétaires ont déjà vendu pour champagner. En somme, ce sera une assez bonne année pour notre contrée où les vins seront généralement bien réussis.

» Les prix des vins à champagner sont de 65 à 75 fr.; il se vend même de la vendange dans les vignes.

« Montrichard, 17 octobre.

» Nos vendanges touchent à leur fin, maintenant. La quantité est assurée; quant à la qualité, on en pourra juger après le tirage des caves qui se fera la semaine prochaine.

» Sur la côte du Cher, par suite du grand nombre des excédents, ou débutera à des prix raisonnables.

» J'ai acheté des vins blancs de cette contrée à 60 fr. la pièce de 250 nœ; en Sologne, j'ai acheté de premier choix, quoique inférieurs aux précédents, à 55 fr. la pièce de 228.

» Aucun achat de fait encore pour les vins rouges, sauf en ce qui concerne les champagniseurs.

Le même journal dit que la quantité et la qualité paraissent assurées en Anjou, en Touraine et surtout dans le Loir-et-Cher, le Cher et la

L'AGENCE SPIRITE

PAR ANDRÉ GODARD

III

Une demi-heure après, Malvoisier et René de Mordanes descendaient l'avenue de l'Opéra. Ils s'arrêtèrent devant un large portail, à l'angle de la rue d'Antin.

— C'est ici, fit Malvoisier, et il ajouta: Avant d'entrer, je dois vous le répéter encore; il ne faudra vous étonner de rien. Le spiritisme repose sur une vérité, nous le savons, vous et moi; mais quant à Cardénio, c'est un individu sans préjugés, et ses interviews une abominable duperie. Par ici, tenez, l'escalier au fond de la cour, à l'entresol.

Ils montèrent. Sur le palier de l'entresol, une porte entrebaillée portait cette inscription: *Agence spirite*.

René et son guide pénétrèrent dans un petit salon peu éclairé, mais meublé de fauteuils et de poufs confortables.

Reproduction autorisée pour les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.

heureux de montrer à René un pupitre chargé de dictionnaires et placé sous une des lampes. C'est près du poêle, il fait bon, et....

Il s'arrêta pour cacher précipitamment dans le buvard une feuille manuscrite où René venait de lire ces mots: « Ma lyre au côté, j'ai » lais dans les bourgs chantant l'Iliade ».

Et vivement le petit homme affecta de montrer au peintre un de ses graphiques, des lignes verticales dont la hauteur correspondait aux progrès du spiritisme chez chaque peuple.

— La plus élevée de beaucoup, vous voyez, est celle des Etats-Unis. La patrie d'Allan Kardec compte plusieurs milliers de sociétés spirites et environ vingt mille médiums. C'est admirable et cela nous laisse loin derrière. Maintenant, suivez-moi, vous n'avez pas encore tout vu.

Le fond de la salle était séparé par une cloison du cabinet de Rominsky. Malvoisier expliqua qu'il existait deux portes de communication, l'une que Cardénio avait fait masquer par cette draperie noire qui ressemblait à une tenture funèbre; cela pouvait servir au besoin pour mystifier les clients; l'autre qu'ils ouvrirent pour pénétrer chez Rominsky.

Ils le trouvèrent assis devant un guéridon, en

train de nettoyer la petite planchette d'ardoise sur laquelle il écrivait, à la dictée des esprits.

— Décidément ça ne va plus, fit le médium en haussant les épaules; il n'est pas venu ce soir un seul client. Le patron doit battre une de ces dèches!

— Alors, ricana Malvoisier, la boîte va sauter un de ces jours. Le propriétaire lui réclame deux termes, et il a encore une grosse dette de cinquante mille à payer sous la menace imminente d'une saisie; tout ça sans compter l'arriéré, sa dette fixe, que pas un Parisien n'oserait évaluer. Entre nous, il est fichu, et quant à ce qui nous est dû, vous et moi!

— Il faudra pourtant qu'il m'avance quelque chose ce soir, ou ça va chauffer. Il m'a formellement promis pour aujourd'hui, et il ne peut manquer de venir, à cause du journal.

— Quel journal? demanda René.

Malvoisier lui expliqua que Cardénio avait fondé sous le titre d'*Entretiens posthumes* une feuille hebdomadaire qui comptait quatre mille abonnés parmi les spirites de toutes les

tions.

— C'est demain samedi, ajouta Rominsky; Cardénio viendra ce soir pour surveiller la mise en pages; sans compter qu'il a toujours

Sologne. On y a conclu plusieurs affaires importantes en vins blancs.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT Fêtes de la Toussaint

AVIS. — A l'occasion des Fêtes de la Toussaint, l'Administration des chemins de fer de l'Etat a décidé que les billets d'aller et retour délivrés par toutes les gares de son réseau, le vendredi 30 octobre, dont la validité expirerait avant le 3 novembre, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mardi 3 novembre.

En ce qui concerne les billets d'aller et retour de ou pour Paris, cette prolongation de validité sera applicable quel que soit l'itinéraire par lequel les billets sont valables (toute voie Etat ou voie mixte Etat-Orléans ou Etat-Ouest).

UNE COURAGEUSE ENFANT

La distribution des récompenses de la Société nationale de sauvetage a eu lieu, dimanche dernier, à la Sorbonne (Paris).

Dans la liste des lauréats, nous remarquons le nom de la jeune Rachel Foureaux, de Longué.

Nos lecteurs se souviennent de cette courageuse enfant, qui, le 23 avril 1891 (elle n'avait que 8 ans 1/2), se jeta à l'eau pour sauver deux de ses petits camarades, Charlotte et Gaston Lelièvre, tombés dans un fossé dérivé du Lathan.

LA GRACE DE MONNEREAU

Nous apprenons que Monnerneau, l'ancien notaire de Luynes, vient de bénéficier d'une faveur exceptionnelle. La peine des travaux forcés à perpétuité à laquelle il avait été condamné par la Cour d'assises d'Indre-et-Loire a été commuée en celle de 10 années de réclusion.

Monnerneau est actuellement détenu à la maison centrale de Thouars, où, grâce aux hautes influences qui se sont entremises en sa faveur, il est traité d'une façon toute paternelle.

Ne désespérons pas de le voir revenir prendre prochainement sa place au Conseil municipal de Luynes.

GRAVE ACCIDENT A JALLAIS

Un bien triste accident est arrivé dimanche au moulin du Planty, commune de Jallais, canton de Beaupréau. Le sieur Picherit, âgé de 68 ans, meunier, voulut serrer une vis à l'arbre de couche sans arrêter le moulin qui était mû par l'eau.

Il monta sur le cadre de la meule, mais il fut bientôt pris dans un engrenage appelé le *pignon de la couronne*, et élevé jusqu'au plafond.

Les cris du pauvre Picherit n'étaient point entendus; le moulin marchait toujours. Il y avait près d'une heure que ce malheureux était suspendu aux rouages qui lui broyaient petit à petit les bras, lorsque son neveu vint à passer par là et entendit ses appels déses-

perés; il courut au moulin qu'il arrêta et il essaya de retirer son oncle de sa triste position, mais cela lui fut impossible, et il dut courir à un kilomètre chercher du secours.

Pour retirer le meunier, on fut obligé de couper une poutre. Le malheureux avait le bras gauche broyé jusqu'à l'épaule; la main droite était également broyée.

On appela un médecin qui donna des soins au blessé. Il fit l'amputation du bras et de la main.

L'état du malheureux Picherit était des plus graves.

Le train de l'Etat, partant de Thouars à 10 h. 1/2 du soir et passant à Château-du-Loir à minuit 33, a écrasé, à peu de distance de la gare de Chahaignes, deux vaches qui s'étaient introduites sur la voie. L'une a été mise en morceaux; l'autre a été projetée dans le talus et tuée raide. Le mécanicien a dû renverser immédiatement la vapeur et faire jouer les freins.

Les roues étaient pleines de chair et de sang. Comme l'express de Bordeaux suit, à trente-huit minutes d'intervalle, l'express de Thouars — et que celui-ci était déjà en retard — des pétards furent placés sur la voie, et le garde-barrière allait à quelques centaines de mètres à l'arrière couvrir le train stationnaire. L'express de Bordeaux fut ainsi arrêté en temps utile.

Quand les roues de l'express de Thouars eurent été dégagées, les deux trains se remirent successivement en marche, aux distances réglementaires.

RENNES. — La rentrée du grand-séminaire de Rennes a été plus nombreuse que jamais. Il y a eu soixante-dix-huit nouveaux séminaristes. Ce chiffre n'avait pas été atteint depuis le commencement du siècle.

De plus, les vingt-trois séminaristes qui avaient à subir l'épreuve du service militaire sont rentrés au Grand-Séminaire, sans aucune exception. Le jour même où ces courageux jeunes gens ont quitté l'uniforme, ils ont repris la soutane.

Le même exemple de persévérance dans l'état ecclésiastique s'est produit dans tous les diocèses de France. L'empressement de rentrer dans les ordres a partout augmenté. La loi qui devait éloigner les jeunes gens des séminaires et des ordres a produit l'effet opposé à celui que nos législateurs en attendaient. La statistique de cette augmentation est curieuse à consulter et donne à réfléchir.

Commutation de peine. — M. le Président de la République vient de commuer en celle des travaux forcés à perpétuité la peine de mort prononcée contre Freyard à la dernière session des assises d'Ille-et-Vilaine.

Rominsky. Mais écoutez, j'entends venir; M^{lle} Eva sans doute.... non, c'est un client; M^{me} Pivert appelle. — Il saisit l'orifice du tuyau acoustique, appliqua l'oreille:

— Bon, fit-il en le remplaçant, le numéro 54; et ouvrant un registre, il lut à mi-voix: « 54... Tante morte, argent caché. Héritiers » demandent révélation de la cachette. » Eh! bien, messieurs, à tout à l'heure; envoyez-moi le client; je vais préparer ma tête de circonstance.

Tandis que le médium baissait le gaz, puis allait s'asseoir à l'écart, le front dans ses mains, René et Malvoisier sortirent et invitèrent le client à pénétrer dans le cabinet. Ils le virent remettre à Rominsky un ticket que la caissière lui avait donné en échange de deux louis.

— C'est une indigne escroquerie! s'écria le peintre que révoltait intérieurement tout ce jeu sinistre, et qui, s'il n'eût été prévenu, aurait fort bien pu s'y laisser prendre. — En somme, ce Cardénio bat monnaie avec les sentiments les plus sacrés, le respect et la piété envers les morts.

— Oui, fit Malvoisier. Pour un héritier comme celui que vous venez de voir, il passe ici bien des femmes en pleurs, bien des parents

Il paraît que cette nouvelle n'a pas plongé Freyard dans une grande joie; au contraire, lorsqu'on lui a annoncé qu'il venait d'être gracié, il a répondu: « J'ai été condamné injustement; ma famille est déshonorée; je veux être exécuté! »

Singulier type que ce Freyard.

TERRIBLE ACCIDENT

On télégraphie d'Orléans, 20 octobre: « Un terrible accident est arrivé au hameau de Chauffour, près Auxy.

» Une femme Villars, âgée de 70 ans, et sa petite-fille de 3 ans, qui s'étaient engagées, malgré la défense, au passage à niveau, ont été broyées par le train 587 de Paris à Beaune-la-Rolande.

» Les deux corps ont été trouvés à plus de 200 mètres, complètement écrasés et méconnaissables; les débris ont été ramassés dans des draps et rapportés au domicile des victimes. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 21 octobre 1891

Malgré la continuation des escomptes de rentes au parquet, le marché est hésitant. On est du reste moins affirmatif sur le maintien du *statu quo* à Londres pour le taux de l'escompte. On constate des retraits d'or qui ne sont pas encore compensés par les arrivages attendus du Brésil. On sait aussi que l'échéance fin octobre est une des grosses échéances de l'année. Le 3 0/0 ancien clôture officiellement à 96.10 et en coulisse à 96.02. Le nouveau cote 95.05 et le 4 1/2 se tient à 106.05.

Les fonds étrangers sont plus affectés que nos rentes des dispositions moins favorables du marché de Londres. La Rente Italienne est offerte à 90.22. L'Orient Russe cote 69 1/16 après 69 5/16, malgré la hausse du rouble à Berlin à 244 1/2. La Rente Portugaise se tient aux environs du cours de 37 fr.

Les sociétés de crédit sont un peu moins fermes qu'hier, sans grand changement sur la veille. La Banque de Paris reste à 757; le Crédit Foncier à 4,247; la Société Générale à 480; le Crédit Mobilier à 257 et le Comptoir d'Escompte à 545.

Le Crédit Foncier de Tunisie a des demandes plus suivies à mesure que les demandes de prêts deviennent plus importantes.

L'action des Immeubles de France se négocie à 480.

L'obligation première hypothèque Linarés Almería remonte à 185.

Les Chemins Économiques sont en reprise marquée à 410.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 21 octobre, *Si j'étais roi*, opéra-comique en 3 a., et *Les Femmes qui pleurent*.

Samedi 24 octobre, *La Juive*, pour les débuts de M. Devillers, ténor nouvellement engagé.

ORIFLAMME

PRODUITS SUPERIEURS

D'ECLAIRAGE

En Bidons de cinq Litres

AURORE

PÉTROLE BLANC ININFLAMMABLE SANS ODEUR

Chez tous Détaillants HUILE COLZA EXTRA n° LAMPES et VEILLEUSES.

affligés qui se laissent duper par une farce impie. Mais je vous ai prévenu, et à côté des charlatans, on trouve le spiritisme sérieux. M^{lle} Eva par exemple est une convaincue.

— Que pense-t-elle des agissements de son père?

— Elle les déplore plus que personne. Comme toutes les Américaines, elle a la folie du prosélytisme. C'est elle qui dans un but de propagande sérieuse a conçu les projets dont son père ensuite a tiré profit. Elle écrit des articles très sincères, et, ma foi, bien tapés dans les *Entretiens posthumes*, où Cardénio se réserve les annonces. Vous allez la voir tout à l'heure, et le diable m'emporte si elle ne vous convertit pas en dix minutes. Ce ne sera guère difficile d'ailleurs, si j'en juge d'après notre conversation au café. Seulement, seulement un avis, entre nous; ne vous avisez jamais de lui faire la cour. C'est une belle brune qui va dans le monde pour obéir à son père, mais qui déteste les compliments et les fadaïses; la spirite en elle a tué la femme. On cite un petit lieutenant de chasseurs qui s'est tiré une balle après l'avoir inutilement demandée deux fois en mariage. On la dit bonne; elle s'occupe des pauvres; elle a contribué à fonder un

orphelinat de charité, au grand désespoir de Cardénio qui l'idolâtre et malgré ses embarras d'argent n'ose rien lui refuser. Seulement pour les amoureux, pas de miséricorde; elle les dédaigne et peut-être les déteste; encore une fois, la spirite reste seule, esclave de sa mission comme toutes ces prédicantes du Nouveau-Monde.

(A suivre.)

Demandez à

L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

Le meilleur et le plus économique des éclairages,

L'ORIFLAMME

50 c. le litre, logée en bidon plombé de 5 litres.

HUILE, double épuration, pour lampe Carcel, 0,45 le 1/2.

BOUGIE, première qualité, 0,85 le paquet de 500 grammes.

CHANDELLE perfectionnée, 2 fr. 10 le paquet.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n° 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.
Et de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

VENTE

SUR CONVERSION DE SAISIE
Aux enchères publiques
Au plus offrant et dernier enchérisseur
EN 4 LOTS

D'UN CORPS DE BATIMENTS

ET SES DÉPENDANCES
D'une petite MAISON
Et de Terrains propres à bâtir

Situés près le Chardonnet, commune de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Jeudi 19 Novembre 1894, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le dix-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-onze, ordonnant la conversion en vente volontaire, devant notaire, de la saisie pratiquée sur le sieur Manry, ci-après nommé, suivant exploit de Mullon, huissier à Saumur, en date du vingt-six août mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré ;

Et aux requête, poursuites et diligence de M. Amand Fontaine-Coulon, propriétaire-cultivateur, demeurant à Villeberrier (Maine-et-Loire),
Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, lequel se constitue et occupera pour lui sur la présente poursuite de vente et ses suites ;
En présence ou lui dûment appelé de M. Annet Manry, propriétaire-cultivateur, demeurant à Saumur,
Ayant M^e LE RAY pour avoué ;
Il sera procédé, le jeudi dix-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-onze, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, en quatre lots, des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION

PREMIER LOT
Un corps de bâtiments, situé rue du Chardonnet, à Saumur, comprenant : au rez-de-chaussée, deux chambres à feu, vestibule et escalier ; au premier étage, deux chambres à feu et grenier au-dessus ; en appentis, une écurie et un cellier ; — un autre corps de bâtiment comprenant quatre toits à porcs et une baraque en planches, cour et jardin. Le tout d'une contenance de treize ares cinquante-six centiares, joignant au nord et au couchant M. Chambourdon, au levant le deuxième lot ci-après et au midi la rue.

Mise à prix, deux mille cinq cents francs, ci. 2,500

DEUXIÈME LOT

Douze ares quatre-vingt-dix centiares de terre, joignant au nord et au levant M. Chambourdon, au midi la rue et au couchant le premier lot.

Mise à prix, onze cents francs, ci 1,100

TROISIÈME LOT

Une maison, comprenant : cave en sous-sol, chambres à feu et grenier au-dessus ; en appentis, un cellier, jardin derrière, contenant ensemble quatorze ares trente-six centiares et joignant au levant le quatrième

lot ci-après, au midi Ferrant, au couchant les héritiers Cornilleau et au nord la rue.

Mise à prix, treize cents francs, ci 1,300

QUATRIÈME LOT.

Un jardin, d'une contenance de treize ares cinquante-neuf centiares, joignant au nord la rue, au levant Boullissière et au midi Ferrant.

Mise à prix, onze cents francs, ci. 1,100

Total des mise à prix : six mille francs, ci. 6,000

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

2^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

3^o A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.
Saumur, le vingt-un octobre mil huit cent quatre-vingt-onze.

André POPIN.

Enregistré à Saumur, le octobre mil huit cent quatre-vingt-onze, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
Signé : L. PALUSTRE.

AVIS

M. AMIOT, bijoutier, 7, rue Haute-Saint-Pierre, à Saumur, déclare que, depuis le 15 octobre, il ne se rend pas responsable des dettes que sa femme pourrait contracter. (749)

A LOUER

Pour le 24 Juin prochain 1892

UNE MAISON

Rue de Bordeaux, n° 50
Avec Jardin, Cour, Écurie à deux chevaux et Remise.

S'adresser à M. FOUCHER, rue de Bordeaux, n° 60. (640)

A CÉDER

Magasin de Mercerie
Et de Bonneterie
Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture progressive et Industrie agricole
(36^e ANNÉE)

Paraissant tous les Samedis. — Avec de nombreuses figures

ADMINISTRATION : 15, RUE DE TOURNON, PARIS

Franco à domicile, un an, 6 fr. ; — Six mois, 3 fr. 50 ; — Trois mois, 2 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale, des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Épicerie Parisienne IMBERT & FILS

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 33

BOUGIE du Brésil, le paquet 0.35
— des Indes, — 0.95
— des Salons, — 1.00
— à trous, — 1.05

HORS VILLE, remise des droits d'octroi par sortie de CINQ KILOS.

ASSORTIMENT DE BOUGIES DE COULEURS, BOUGIES A RÉCHAUD
ET POUR PETITES LANTERNES

HUILE COLZA double épuration, 1/2 kil. 0.45
— triple épuration, 1/2 kil. 0.50

CHANGEMENT DE DOMICILE

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris	7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 33
Château-du-Loir	10 13	12 22	1 58	6 35	12 28	1 8
Noyant-Méon	11 20	1 5	3 8	7 40	1 13	5 54
Linières-Bouton	11 29	»	3 17	7 49	»	6 4
Vernantes	11 43	»	3 30	8 »	»	6 14
Blou	11 54	»	3 41	8 10	»	6 24
Vivry	12 2	»	3 49	8 17	»	6 31
SAUMUR (Orl.)						
(arrivée)	12 15	1 38	4 2	8 29	1 48	2 22
(départ)	12 23	1 44	4 14	8 34	1 54	2 28
Nantilly (arrivée)	12 31	»	4 22	8 41	»	7
SAUMUR (Etat)						
(arrivée)	12 41	»	4 34	8 51	»	7 11
(départ)	8 31	10 37	»	4 11	8 30	»
Nantilly (départ)	8 37	10 44	»	4 23	8 43	»
Chacé-Varrains	8 47	10 52	»	4 29	8 49	»
Brézé-Saint-Cyr	9 11	»	4 37	8 56	»	7 17
Montreuil-Bellay	9 41	11 24	»	4 57	9 14	2 25
Thouars	10 17	11 57	2 44	5 51	9 40	2 52
Niort	»	3 58	4 30	8 42	4 40	5 20
Saintes	»	»	6 24	11 52	6 22	7 53
Bordeaux	»	»	9 52	4 18	9	11 13

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux	5 40	8 20	5 40	8 20	3	6 40
Saintes	7 12	9 9	7 12	9 9	5 13	8 10
Niort	9 42	10 51	2 5	5 35	8 10	8 30
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 15
Montreuil-Bellay	9 40	6 57	1 7	2 37	5 1	9 40
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18	»	2 51	5 16	9 41
Chacé-Varrains	10 11	7 27	»	2 58	5 24	9 50
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32	»	3 3	5 29	9 55
SAUMUR (Etat)						
(arrivée)	10 22	7 45	Mixte	3 13	5 42	10 3
(départ)	7 25	11 25	»	2 52	5 20	»
Nantilly (départ)	7 36	11 36	»	3 4	5 31	»
SAUMUR (Orl.)						
(arrivée)	7 47	11 44	1 34	3 12	5 39	10 59
(départ)	7 57	11 54	1 39	3 16	5 43	11 7
Vivry	8 11	12 10	»	3 28	5 57	»
Blou	8 20	12 19	»	3 36	6 6	»
Vernantes	8 33	12 33	»	3 47	6 19	»
Linières-Routon	8 46	12 45	»	3 58	6 31	»
Noyant-Méon	9 1	12 58	2 15	4 10	6 45	11 44
Château-du-Loir	10 22	2 4	2 55	5 22	7 58	12 33
Chartres	2 47	»	5 56	9 26	12 4	3 26
Paris	5 50	7 30	11 50	2 27	5 10	5 45

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.	
	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	7 41
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	8 39
Chinon	9 4	1 7	7 14	9 4

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	7 55
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	8 15
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	9 4

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Marc.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	»	»	»
Moncontour	7 41	10 47	2 42	»	»	»
Loudun	8 42	1 39	3 56	»	»	»
Montreuil (ar.)	9 19	3 21	4 35	»	»	»
(départ)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30	»
la Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43	»
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56	»
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5	»
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30	»
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12	»	»

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		Mixte		Marc.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Angers	4 40	7 30	11 48	6 30	»	»	»	»
Martigné	6 1	8 26	11 12	8 4	»	»	»	»
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13	»	»	»
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 23	»	»	»
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37	»	»	»
(départ)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54	»	»	»
Loudun	7 38	1 26	2 21	9 17	»	»	»	»
Moncontour	8 24	4 14	3 10	10 14	»	»	»	»
Poitiers	8 56	6 10	3 43	10 49	»	»	»	»

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct		Omn.		Expr.		Omn.		Expr.	
	soir	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Nantes d.	10 47	»	8 25	8 52	12 7	3 10	3 10	7 35	»	»
Angers dt.	2 14	6 30	10 27	12 2	2 57	5 10	5 20	9 35	»	»
La Méritré	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	6 10	6 23	10 1	»	»
Les Rosiers	7 19	10 56	12 46	3 52	6 32	»	6 32	»	»	»
St-Clément	7 26	»	12 53	3 59	6 41	»	6 41	»	»	»
St-Martin	7 33	»	12 59	4 7	6 48	»	6 48	»	»	»
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 11	4 20	5 56	6 58	10 24	»	»
— dt.	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 3	10 30	»	»
Varennes	8 5	11 26	1 27	4 45	7 21	»	7 21	»	»	»
Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 16	7 39	10 50	»	»
Langeais	4 20	8 59	11 55	2 12	5 46	6 38	8 30	11 46	»	»
Tours arr.	4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 24	9 54	11 48	»	»
Paris arr.	10 39	4 48	10 46	2 35	11 58	5 7	5 7	»	»	»

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr.		Omn.		Expr.		Omn.		Direct	
	soir	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris (départ)	9 2									